



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-006-2023-12

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé - Délégation Départementale de la Seine Saint-Denis / Département Ambulatoire et Établissements sanitaires**

IDF-2023-12-05-00002 - Arrêté n°2023-011 portant modification de  
l'arrêté n°2023-008 du 31 août 2023 fixant la composition du conseil de  
surveillance de l'Établissement Public de Santé Ville-Evrard (3 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île de France / SREA**

IDF-2023-12-04-00003 - Arrêté fixant la composition du comité régional des  
céréales de la région Île-de-France (3 pages)

Page 7

Agence Régionale de Santé - Délégation  
Départementale de la Seine Saint-Denis

IDF-2023-12-05-00002

Arrêté n°2023-011

portant modification de l'arrêté n°2023-008 du  
31 août 2023 fixant la composition du conseil de  
surveillance

de l'Etablissement Public de Santé Ville-Evrard

**ARRETE n°2023-011**  
**portant modification de l'arrêté n°2023-008 du 31 août 2023**  
**fixant la composition du conseil de surveillance**  
**de l'Établissement Public de Santé Ville-Evrard**

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ;
- VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;
- VU la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relative à la création de nouvelles intercommunalités ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif aux conseils de surveillance des établissements publics de santé ;
- Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- Vu l'arrêté N° DS 2023-006 du 21 mars 2023 de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Ile-de-France portant délégation de signature à Madame Sylvaine GAULARD, directrice de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis et Madame Stéphanie TALBOT, directrice-adjointe de la délégation départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- VU l'arrêté n°2023-008 du 31 août 2023 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France fixant la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé Ville-Evrard ;
- VU Le courriel du 1<sup>er</sup> décembre 2023 de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Marne-Plaisance,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : L'établissement public de santé Ville-Evrard (202, avenue Jean Jaurès 93332 Neuilly sur Marne Cedex) est un établissement public de santé de ressort départemental dont le conseil de surveillance est composé de quinze membres.

**ARTICLE 2** : La composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé Ville-Evrard, telle que fixée par l'arrêté n° 2023-008 de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France en date du 31 août 2023 est modifiée comme suit :

**3° en qualité de personnalités qualifiées**

- **Madame Corinne DOMINGUEZ**, Ostéopathe à Neuilly-Plaisance, trésorière de la CPTS Marne-Plaisance, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Les autres dispositions de l'arrêté n° 2023-008 demeurent inchangées. La composition complète du conseil de surveillance de l'établissement public de santé Ville-Evrard tenant compte de ces modifications est rappelée en annexe jointe au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : La durée des fonctions des membres du conseil de surveillance est fixée à cinq ans sous réserve des dispositions particulières prévues à l'article R. 6143-12 du code de la santé publique.

**ARTICLE 4** : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Saint-Denis.

**ARTICLE 5** : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région et au recueil des actes administratifs de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Saint-Denis, le 5 décembre 2023

Pour la Directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Ile-de-France

La Directrice de la Délégation départementale  
de la Seine-Saint-Denis

***signé***

Sylvaine GAULARD

## ANNEXE DE L'ARRETE n° 2023-011

### Composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé Ville-Evrard à Neuilly-sur-Marne

#### 1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- **M. Zartoshte BAKHTIARI**, maire de Neuilly-sur-Marne, commune siège de l'établissement principal ;
- **M. Laurent RUSSIER et M. Rolin CRANOLY**, représentant la Métropole du Grand Paris ;
- **Mme Magalie THIBAUT**, représentant le Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et **M. Pierre LAPORTE**, représentant le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

#### 2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical

- **Mme Isabelle WOLFF BERTOLINO**, représentant la commission de soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques ;
- **M. le Dr Bertrand DETAINT** (chef du pôle 93G13) et **Mme le Dr Ligia GORINI**, (cheffe du pôle 93I02), représentant la commission médicale d'établissement ;
- **M. Thierry LEGRAND** (CGT) et **M. Rémi ROBLAIN** (SUD), représentants désignés par les organisations syndicales ;

#### 3° en qualité de personnalités qualifiées

- **M. Maxence DELAPORTE** (Habitat Logement) et **M. Gérard PERRIER** (CDCA), personnalités qualifiées désignées par le Directeur Général de l'agence régionale de santé ;
- **M. Jean-Paul LE BRONNEC** (UNAFAM 93), et **Mme Aline SALANIER** (UDAF 93) représentants des usagers désignés par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- **Madame Corinne DOMINGUEZ**, Ostéopathe à Neuilly-Plaisance, trésorière de la CPTS Marne-Plaisance, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;

Direction régionale et interdépartementale de  
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile  
de France

IDF-2023-12-04-00003

Arrêté fixant la composition du comité régional  
des céréales de la région Île-de-France

## **ARRÊTÉ**

Fixant la composition du comité régional des céréales de la région Île-de-France

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre 1<sup>er</sup> du titre II du livre VI,
- VU l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'agence de services et de paiement à l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- VU le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU le décret n°2016-873 du 28 juin 2016 relatif à la composition des comités régionaux des céréales ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) – M. GUILLAUME (Marc) ;
- VU la décision n° FranceAgriMer/ST/2020/05 du 13 août 2020 de la directrice générale de FranceAgriMer donnant délégation de signature à Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Île-de-France, en sa qualité de représentant territorial de FranceAgriMer et d'ordonnateur délégué en résultant ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris n° IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France en matière administrative ;
- VU la décision de la directrice générale de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) créant le comité régional des céréales de la région Île-de-France,

Sur proposition des organisations professionnelles intéressées,



## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du comité régional des céréales d'Île-de-France :

- **En qualité de représentant des coopératives de céréales**

Monsieur Jean-Luc LATRAYE

Monsieur Thomas BREBION

Monsieur Philippe HEUSELE

Madame Stéphanie BERNARD

- **En qualité de producteur de céréales proposé par la chambre d'agriculture de région Île-de-France**

Monsieur Guillaume LEFORT

Monsieur Stéphane BESNARD

- **En qualité de représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles**

Madame Pauline SIMONY

Monsieur Cyrille MILARD

Monsieur Patrick CLOGENSON

Monsieur Charles PIGOT

Monsieur Denis FUMERY

Madame Alix HEURTAUT

Monsieur Grégoire BOUILLIANT

Madame Florence GILLOTIN

- **En qualité de représentants des négociants**

Monsieur François PIGNOLET  
SOUFFLET AGRICULTURE

Monsieur Jean-Claude COISNON  
SARL COISNON

- **En qualité de représentants des meuniers**

Monsieur Pierre-Antoine DHUICQ  
Moulins de Chars

Monsieur Sylvain JAOUEN  
Grands Moulins de Paris

- **En qualité de représentant des fabricants d'aliments du bétail**

Monsieur Paul CAPPE DE BAILLON  
La Coopération Agricole Nutrition Animale

Monsieur Stéphane RADET  
Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale

- **En qualité de représentant d'entreprises opérant une valorisation des céréales**

Monsieur Franck THOMASSE  
Syndicat des boulangers-pâtisseries du Grand Paris

Monsieur Hubert RABOURDIN  
Brasserie Rabourdin

- **En qualité de représentant du Conseil régional d'Île-de-France**

Monsieur Jérôme REGNAULT

- **En qualité de représentants de l'Etat**

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant

Le directeur régional des douanes et droits indirects ou son représentant

Un représentant de FranceAgriMer assistera aux séances, à titre consultatif.

5 rue Leblanc – 75911 PARIS Cedex 15  
Tel : 01 82 52 46 46  
draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr  
<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

## ARTICLE 2

Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 04/12/2023

Pour le préfet et par délégation,

La directeur régional et interdépartemental  
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
d'Île-de-France

**Signé**

Benjamin BEAUSSANT